

PARTIE OFFICIELLE**ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE****LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET
DECISIONS****LOIS****LOI N° 2017-001 du 03 / 01 / 2017
AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CHARTE
AFRICAINNE SUR LA SECURITE ET LA SURETE
MARITIMES ET LE DEVELOPPEMENT EN
AFRIQUE (CHARTRE DE LOME), ADOPTEE LE 15
OCTOBRE 2016 A LOME AU TOGO**

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ;
Le président de la République promulgue la loi dont la
teneur suit :

Article premier : Est autorisée, la ratification de la Charte
africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le
développement en Afrique (Charte de Lomé), adoptée
le 15 octobre 2016 à Lomé au TOGO.

Art. 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de
l'Etat.

Fait à Lomé, le 03 janvier 2017

Le Président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre
Selom Komi KLASSOU

DECRETS**DECRET N° 2017-001 /PR du 03 / 01 /17
portant nomination des membres de la Haute Auto-
rité de prévention et de lutte contre la corruption et
les infractions assimilées****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;
Vu la loi n° 2015-008 du 28 juillet 2015 portant création
de la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la
corruption et les infractions assimilées ;
Vu le décret n° 2015-038/PR du 5 juin 2015 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2015-041/PR du 28 juin 2015 portant com-
position du gouvernement modifié ;
Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres de la Haute
Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et
les infractions assimilées :

M. WIYAO Essohana ;
M. FOLIVI Assiongbor David ;
Mme TCHEMI M'Mah ;
Mme AYENA Akossiwa ;
M. KUDJOH Ayayi Apéléto ;
M. AROUNA Kokouvi Lardja ;
M. ALADJOU Tamou Agouta.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel
de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 03 janvier 2017

Le Président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le premier ministre
Selom Komi KLASSOU

**DECRET N° 2017-002 / PR du 03 / 01 /17 portant nomi-
nation des membres de la Commission de réflexion
sur les réformes politiques, institutionnelles et
constitutionnelles au Togo****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;
Vu le décret n° 2015- 001/PR du 09 janvier 2015 portant
création de la Commission de réflexion sur les réformes
politiques, institutionnelles et constitutionnelles au Togo ;
Vu le décret n° 2015- 002/PR du 09 janvier 2015 portant
nomination du président de la Commission de réflexion
sur les réformes politiques, institutionnelles et constitu-
tionnelles au Togo ;
Vu le décret n° 2015-038/PR du 5 juin 2015 portant
nomination du Premier ministre ;
Vu le décret n°2015-041/PR du 28 juin 2015 portant
composition du gouvernement modifié ;
Vu le rapport final de la Commission Vérité, Justice et
Réconciliation (CVJR) du 03 avril 2012 ,
Le conseil des ministres entendu,